

Mauguio, le 5 décembre 2018

Compte-rendu de la réunion du COMITE DIRECTEUR du 5 décembre 2018

Procès-Verbal n° 227-181205

Présents :

☞ Membres du Comité Directeur :

Pierre **SARTRE**, Cyrille **CHARPENTIER**, Pierre **HAUBOIS**, René **PRADES**, Jean-Marie **SUQUET**
Hervé **BANON**, Gil **PERRI**, Gilles **REYNAUD**, Jacques **TOUTAIN**

☞ Responsables Formation et Sécurité :

Philippe **SERGENT** (SGS)

☞ Absents excusés :

Pascal **RIDAO** (Chef pilote)

Ordre du jour :

- | | |
|--|---|
| - Point sur l'activité au 30 novembre 2018 | - « Handivol » : création du tarif heure de vol |
| - Point sur les avions | - Point sur l'instruction et la sécurité |
| - Questions diverses | - Validation des nouveaux adhérents |

**La réunion est ouverte à 17:55
par Pierre SARTRE, Président**

1 - Point sur l'activité au 30 novembre 2018 (Gil PERRI)

2762 heures de vol enregistrées au 30 novembre pour un objectif prévisionnel de 2200 h ; l'activité est même supérieure à la prévision de 2400 heures pour 2018.

A titre de comparaison, il a été comptabilisé « seulement » 2685 heures sur l'intégralité de l'année 2017.

2 - « Handivol » : création du tarif Heure de vol (Pierre SARTRE)

Le Comité directeur rappelle que l'ULM A22L, adapté aux personnes paraplégiques et réceptionné par le Club le 3 décembre, a été entièrement financé par des partenaires publics et privés sensibles à la démarche sociétale menée par le Club.

Cet appareil est de fait réservé aux personnes en situation de handicap, que ce soit pour leur formation ou pour leurs vols de loisir.

Le prix de l'heure de vol a été fixé à 85 € pour cette catégorie de pilotes.

Il a été décidé que les subventions de fonctionnement que la section « Handivol » a perçues ou percevra, seront réattribuées en fin d'exercice sur le compte des pilotes handicapés au prorata des heures qu'ils auront effectuées, après déduction des frais de fonctionnement de la section « Handivol » et des frais d'exploitation de la machine.

3 - Point sur les avions (Jacques TOUTAIN)

Des résidus de suies ont été constatés dans les pots d'échappement et sur les bougies des Sportstar ; l'essence SP95 utilisée pour le fonctionnement de ces 2 machines semble ne pas convenir et il est prévu de la remplacer par de l'essence SP98.

4 - Point sur l'instruction (Philippe SERGENT)

Passage de l'OD vers la DTO (Declared Training Organisation) : l'ANPI a enfin transmis le dernier document pour la finalisation du dossier et son dépôt.

5 - Point sur la sécurité (Philippe SERGENT)

De nombreux signalements avions pour des incidents et constatations mineures sont régulièrement remontés.

Par contre, il n'y a à ce jour pas ou très peu de remontées de REX (Retour d'Expérience) sur des sujets plus importants relatifs à la sécurité des vols que ce soit en vol ou au sol ; il est rappelé que les REX peuvent être anonymes et que leur vertu première est de faire partager aux autres l'expérience de chacun et peut-être éviter un accident.

6 - Questions diverses

a) Protection des données

Suite la mise en place des normes RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), les pilotes s'inscrivant pour l'année 2019 devront signer le consentement obligatoire pour permettre au Club de pouvoir gérer leurs données personnelles.

b) Communications avec le Club

Le Comité directeur demande que l'ensemble des courriers et/ou mails relatifs à un sujet particulier soit adressés nominativement au Président de l'aéroclub par l'intermédiaire du secrétariat, et ce afin d'éviter de lancer au sein du Club des polémiques dans lesquelles les uns ou les autres n'auraient au final que des informations fragmentaires et une appréciation faussée des sujets présentés.

c) Cotisation 2019 et mise à jour du dossier administratif (pilote)

Lors de votre passage au secrétariat de l'Aéroclub pour le renouvellement de votre adhésion, vous devrez impérativement présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile (facture EDF ou autre....) pour mise à jour de votre dossier administratif.

Il est rappelé à tous les membres que, pour pouvoir voler à compter du 1^{er} janvier 2019 à 00:00, ils doivent avoir versé leur contribution annuelle le 31 décembre 2018 au plus tard.

A défaut, les pilotes ne pourront pas prendre les clés tant que la cotisation 2019 ne sera pas réglée.

Les montants arrêtés pour l'année 2019 sont de :

- | | | | |
|---|-------|-------------------|-------|
| - Cotisation + 21 ans | 220 € | Handivol + 25 ans | 110 € |
| - Cotisation - 21 ans | 110 € | Handivol - 25 ans | 55 € |
| - Licence FFA de base | 76 € | | |
| - Licence FFA + Info-Pilote | 118 € | | |
|
- Renouvellement du chèque de caution | | | |
| 300 € (non encaissé) | | | |

Le 05/12, c'est la
journée mondiale du
bénévolat



Pour rappel, le bénévolat consiste à consacrer son temps libre en mettant au service des autres son énergie et ses compétences, et cela sans rémunération.

d) Demande de remboursement de frais

Suite à la demande de remboursement de frais de Madame Laudinet, le Comité directeur a décidé à l'unanimité d'appliquer la règle de notre association qui consiste à ne rembourser que les frais qui font l'objet d'une mission ordonnée par le bureau pour les besoins de l'association, *ceci afin de ne pas polémiquer et agir de façon équitable envers les bénévoles qui œuvrent, certains depuis plus de 20 ans, sans jamais demander de remboursement.*

7 - Validation des inscriptions

CADIOU Aymeric , TOURNADRE Yohan, PEVERE Andréa
GONCALVES Sébastien, GALLOIS Bruno

Le Comité directeur leur souhaite la bienvenue et de bons vols.

La prochaine réunion est prévue le 9 janvier 2019

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 19:20

Pierre SARTRE
Président

Jean-Marie SUQUET
Secrétaire Général

*les membres du Comité Directeur vous souhaitent de
bonnes fêtes de fin d'année
et vous adressent d'ores et déjà leurs
meilleurs vœux pour l'année 2019*